



COMMUNE DE CAMPLONG
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du JEUDI 16 MAI 2024

L'an deux mille vingt- quatre et le jeudi seize mai, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de son Maire Monsieur COSTE Bernard. Date de la convocation 9 mai 2024.

| NOMS | Présents | Absents | Représentés | Mandataires |
|---------------------|----------|---------|-------------|-------------------|
| ADMANT René | | | x | COSTE Bernard |
| BERLAGUET Christian | x | | | |
| COMBETTES Alain | x | | | |
| CORNET Jean-Pierre | x | | | |
| COSTE Bernard | x | | | |
| DANTE Mireille | | | x | FABRE Marie Josée |
| FABRE Marie-Josée | x | | | |
| PAYSAN Christophe | x | | | |
| RODHAIN Axel | | | x | VERSOS Albert |
| VERSOS Albert | x | | | |

Monsieur le Maire effectue le comptage des Conseillers présents et constate que le quorum de 6 est atteint.

Début de la séance à 17h30

Président : COSTE Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur CORNET Jean-Pierre est élu à l'unanimité des voix en application à l'article L2121-15 du CGCT.

1. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2024

Le Conseil approuve le Procès-Verbal.

2. URBANISME

Délibération changement longueur de voirie

Considérant :

- Le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement et la dotation rurale de solidarité s'appuyant en particulier sur la longueur de la voirie communale
- L'obligation de déclarer chaque année, auprès des services de la Préfecture, la longueur de voirie communale mise à jour

Compte tenu de l'étude réalisée par GÉOPTIS qui a permis le classement de nouvelles voies dans le domaine public communal modifiant le linéaire précédemment déclaré.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire mis à jour pour **22 833 m**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce nouveau linéaire et autorise Monsieur le Maire à en faire la déclaration auprès des services de la Préfecture en remplacement du linéaire précédemment déclaré, à savoir **2 813 m**

3. AFFAIRES SOCIALES

Délibération annulation de loyers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DOUILLARD Daniel rencontre des difficultés financières importantes et qu'il sollicite la commune pour l'aider à faire face à une situation compliquée.

Monsieur le Maire propose, à titre exceptionnel, de procéder à l'annulation des titres de loyers de monsieur DOUILLARD pour les mois de juin et juillet.

Après concertation, le Conseil accepte à l'unanimité d'aider cet administré en annulant les titres nécessaires en insistant sur le caractère exceptionnel.

4. RESSOURCES HUMAINES

Délibération prévoyance des agents

Vu l'avis du comité social territorial du 15 avril 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Donner mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.
- Donner mandat au centre de gestion de la fonction territoriale de l'Hérault pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

5. TRAVAUX

Locaux de la mairie

Mr le Maire fait le point sur les différents travaux qui seront effectués prochainement, à savoir :

- Remplacement des fenêtres par des modèles à double vitrage équipées de volets roulants.
- Installation d'une clim réversible dans le bureau du Maire ainsi que celui de la secrétaire
- Remplacement des dalles de plafonds du couloir et du bureau de la secrétaire

- Peinture du bureau de la secrétaire et du couloir.
- Remplacement du mobilier (banque d'accueil du Public, bureau et armoires diverses).
- Remplacement des radiateurs électriques du couloir et de la salle du Conseil.

Aire de jeux

Après étude des différents devis, le Conseil a choisi les équipements qui y seront installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire

Monsieur COSTE Bernard

Le Secrétaire de séance

Monsieur CORNET Jean-Pierre